

RAPPORT DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU N° 2021/046-2

(Version française du rapport de classement 2021/046-1)

Conformément à l'EN 13501-1 (2007) + A1 (2013)

Notification par l'État Français auprès de la Commission Européenne sous le n° NB 2401 Règlement (UE) n°305/2011

A la demande de :

FORBO-NOVILON BV

De Holwert 12

7741 KC COEVORDERN

NETHERLANDS

Nom du produit :

ALLURA 0.55

Description:

Revêtement de sol PVC hétérogène (Famille EN ISO 10582)

(description détaillée au paragraphe 2)

Date d'émission:

25/02/2021 .

Ce rapport de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques des produits similaires.

Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

La reproduction de ce rapport de classement n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 pages

1. Introduction

Le présent rapport de classement définit le classement attribué au(x) produit(s) précité(s) conformément aux modes opératoires données dans la norme NF EN 13501-1 : Septembre 2007 + A1 (2013).

2. Détails du produit classé

2.1. Norme produit

NF EN 14041 (2005) « Revêtement de sols résilients, textiles et stratifiés – Caractéristiques essentielles ».

2.2. Description du produit

Revêtement de sol résilient hétérogène à base de polychlorure de vinyle en format lames LVT de 200 mm x 1200 mm (famille EN ISO 10582).

Essai en pose libre sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe $C_{\rm fl}$ -s1, de masse volumique (680 ± 50) kg/m³ et d'épaisseur (20 ± 2) mm.

Couche d'usage: PVC

Masse surfacique totale nominale : 3150 g/m²

Épaisseur totale nominale: 2,2 mm

Épaisseur nominale de la couche d'usure : 0,55 mm

3. Rapports d'essais et résultats d'essais en appui de ce classement

3.1. Rapports d'essai

Nom du laboratoire	Nom du demandeur	N° Rapport d'essai	Méthode d'essais
C.R.E.T.	FORBO-NOVILON BV De Holwert 12 7741 KC COEVORDEN NETHER LANDS	RL 2021/108	NF EN ISO 9239-1

3.2. Résultats d'essais

Classes de réaction au feu des revêtements de sol résilients, classés sans essais supplémentaires :

Méthode d'essai	Le revêtement « ALLURA 0.55 » répond aux exigences du tableau 3 de la norme
NF EN ISO 11925-2	NF EN 14041 (2005) et il est classé En sans essais supplémentaires (CWFT).

				Résultats
Méthode d'essai	Produit	Nombre d'essais	Paramètres	Paramètres continus moyens
NF EN ISO 9239-1	ALLURA 0.55	3	Flux énergétique critique (kW/m²)	10,0
			Production de fumées (% X min)	228,8

4. Classement et domaine d'application

4.1. Référence de classement

Le classement a été effectué conformément à la norme EN 13501-1 : 2007 + A1 (2013)

4.2. Classement

Comportement au feu		Production de fumée
${f B_{fl}}$	-	s1

Classement: B_{fl}-s1

4.3. Domaine d'application

Le classement est valable pour les conditions d'utilisation finale suivantes :

En pose libre et collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl}-s1 et de masse volumique ≥ 510 kg/m³ et sur support fibres-ciment A2_{fl}-s1ou A1_{fl} et de masse volumique ≥ 1350 kg/m³.

Le classement est valable pour les paramètres produits suivants :

Masse surfacique totale nominale : 3150 g/m²

• Épaisseur totale nominale : 2,2 mm

• Épaisseur nominale de la couche d'usure : 0,55 mm

5. Limitations

Le présent document de classement n'est pas une approbation ni une certification de type du produit.

"Le classement attribué au produit dans le présent rapport est approprié pour une déclaration de conformité du fabricant dans le cadre d'une attestation de conformité du système 3 et pour le marquage CE dans le cadre de la Directive Produits de Construction.

Le fabricant a effectué une déclaration qui est archivée. Elle confirme que la conception du produit ne requiert aucun processus, aucune procédure, ni étape spécifique (pas d'ajout d'ignifuges, limitation des matières organiques, ni ajout de corps de remplissage) visant à améliorer la tenue au feu pour obtenir le classement atteint. Le fabricant a conclu, par conséquent, que l'attestation du système 3 est appropriée.

Le laboratoire d'essai n'a, par conséquent, joué aucun rôle dans l'échantillonnage du produit pour l'essai, bien qu'il conserve les références appropriées, fournies par le fabricant pour assurer la traçabilité des échantillons soumis à l'essai."

Le Responsable des Essais David VANDIERPONCK

Pour la SARL C.R.E.T. Le Directeur Technique Marc WELCOMME

Fin du rapport de classement